



LA GAZETTE DE L'AFEM

Janvier - Février 2004

Numéro 26

6 rue du Marché Popincourt - 75011 Paris - Tél : 33 (0)1 43 25 54 98 - Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 - contact@afem-europa.org - www.afem-europa.org

Conférence de l'AFEM à Ferrare (Italie) les 27 et 28 février 2004 *Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes : du droit à la pratique*

LA CONCILIATION : UN INSTRUMENT POUR ATTEINDRE LA PARITE

*C'est à la veille de la Journée Internationale des Femmes que l'AFEM a choisi de réaliser la Conférence de clôture du projet qu'elle dirige sur le thème **Concilier Famille et Travail pour les Femmes et les Hommes : du Droit à la Pratique**. Bien que la réalisation de ce projet constitue avant tout une réponse à la priorité définie par la Commission Européenne, il s'insère de façon cohérente dans le cadre des activités menées jusqu'ici par l'AFEM, puisque l'exercice de la conciliation contribue à la parité dans l'espace privé comme il contribue à la parité dans l'espace public.*

Il est visible, et les données l'attestent, que les femmes sont presque les seules à supporter les coûts de l'articulation entre leurs aspirations à la participation publique et à la réussite professionnelle, avec les responsabilités que le rôle traditionnel qu'elles sont censées jouer leur impose. La conciliation appelle donc plus immédiatement les hommes(1), car il y a des responsabilités et des tâches familiales qui doivent impérativement être partagées. Et la conciliation appelle également à la socialisation de ces charges.

Cependant, les hommes payent eux aussi le prix de l'énorme disparité entre les femmes et les hommes dans l'espace privé. Car toute réalité cache ses perversions ! Par le biais de l'organisation sociale traditionnelle qui attribue des rôles très spécifiques aux deux sexes, les hommes sont en permanence mis à l'écart de l'espace privé – comme les femmes le sont de l'espace public – et, par conséquent, ils sont éloignés des joies de la paternité pleinement vécue, ou de l'humanisation que les responsabilités des soins(2) confèrent à celles qui les assument. Cet éloignement contribue aussi à la dénégation de la valeur sociale et économique du travail non rémunéré accompli dans l'espace privé, et se répercute également dans la sous-valorisation sociale et économique du travail bénévole accompli dans l'espace public.

Par conséquent, s'il s'agit de demander aux hommes de partager les responsabilités et les tâches familiales, il s'agit aussi de créer des conditions leur permettant de les partager, donc de leur reconnaître de fait un droit à l'espace privé. Les hommes, tout comme les femmes, doivent pouvoir accéder à l'espace privé sans apporter avec eux les coûts de l'organisation anachronique de l'espace public. A l'inverse, les femmes, tout comme les hommes, doivent pouvoir accéder à l'espace public - à la vie professionnelle, civique et politique - sans subir les coûts des responsabilités familiales. Pour les hommes, la conciliation est donc un instrument essentiel à l'exercice de leurs droits parentaux et du droit à avoir une famille, qui constituent des droits fondamentaux de la personne humaine, tandis que pour les femmes elle est un instrument essentiel à l'exercice de leurs droits politiques et du droit à l'égalité dans le travail et l'emploi, qui constituent eux aussi des droits fondamentaux de la personne humaine.

Les hommes ne peuvent plus travailler dans l'espace public comme s'ils n'avaient pas de vie personnelle et familiale et les femmes ne peuvent plus travailler dans l'espace privé comme si elles n'avaient pas de vie professionnelle, politique et civique.

Or, si l'inertie sclérosante de l'organisation traditionnelle est à l'origine de ces blocages, c'est tout d'abord à l'Etat (tous niveaux compris – central, régional et local) de promouvoir et garantir les conditions permettant l'exercice de la conciliation par les hommes et par les femmes. Toutefois, il faut demeurer attentives : les mesures favorisant la conciliation ne doivent pas cacher des politiques natalistes et/ou incitant les femmes à renoncer à leur autonomie, et elles ne peuvent pas se réduire non plus à l'amélioration des prestations sociales, la multiplication des services de garde ou à des mesures fiscales. Une politique cohérente et efficace visant à

(1) Le succès des stratégies visant à relever les taux d'emploi dépend de la possibilité qu'ont les hommes et les femmes de réaliser un équilibre entre leur carrière professionnelle et leur vie familiale. La politique de conciliation ne doit être considérée comme un problème "qui concerne les femmes" ni une politique dont elles seules profitent. Un défi majeur consiste à mettre l'accent sur les stratégies qui visent à encourager les hommes à assumer des responsabilités familiales. In Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, 2004 COM(2004)115 final du 19 février - page 10 - 3.3 Conciliation de la vie familiale et professionnelle.

(2) Caring

atteindre la conciliation exige des mesures articulées de façon transversale dans beaucoup d'autres domaines, y compris celui de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des politiques de transport, etc.

Aussi, à la veille du Conseil Européen du Printemps où les Etats Membres évalueront la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne, les préoccupations exprimées par la Commission Européenne dans son Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, 2004 doivent susciter de la part des Chefs d'Etat et de Gouvernement des mesures concrètes planifiées dans le temps. Outre la contribution à l'exercice effectif de droits fondamentaux, une vraie politique de conciliation est essentielle à la cohésion sociale et à la compétitivité, et donc au développement humain, social et économique durable de l'Union. Elle contribuera aussi à un nouveau paradigme sur lequel il sera possible de bâtir une organisation sociale plus juste puisque plus équilibrée, plus solidaire puisque plus inclusive. L'AFEM espère que ce projet, dont la Conférence de clôture vient de se réaliser, constituera un apport utile à la concrétisation de cet objectif.

Ana Coucello – Présidente

L'AFEM remercie les innombrables appuis dont elle a bénéficié pour la réalisation de ce projet. Elle remercie les autorités provinciales de Ferrara qui ont accueilli cette Conférence, la Commission Européenne pour la subvention octroyée dans le cadre du Programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que toutes les entités qui l'ont cofinancé, y compris les Gouvernements français, grec et portugais, dont les subventions ont permis de soumettre la proposition de ce projet à la Commission. L'AFEM remercie également les entités et associations qui ont accepté d'être partenaire de ce projet, l'équipe d'expertes, dont l'apport constitue une valeur ajoutée essentielle, ainsi que ses collaborateurs qui ont apporté un soutien dépassant leurs obligations de salariés. Sans ces appuis une organisation comme l'AFEM, dont l'unique richesse est celle du travail bénévole que lui apportent inlassablement ses membres, n'aurait pu réaliser ce projet.

L'essentiel des débats de la conférence sera prochainement disponible sur le site de l'AFEM (www.afem-europa.org).

NOUVELLES DE L'UNION EUROPEENNE

A 25

Par Micheline Galabert-Augé

LES PRIORITES DE LA PRESIDENCE IRLANDAISE : 1^{ER} JANVIER/30 JUIN

A l'Irlande échoit la tâche particulièrement délicate de présider l'UE au lendemain de l'échec du Conseil de Bruxelles à adopter une Constitution dans une conjoncture économique incertaine sur fond de divergences diplomatiques, alors qu'au 1^{er} mai interviendra l'élargissement à 25, avec l'élargissement consécutif de la Commission et l'élection d'un nouveau Parlement le 13 juin.

Le Premier ministre Irlandais, Bertie Ahern, a fait savoir, dès sa prise de présidence de l'UE, qu'il se proposait de remettre au Conseil européen des 25 et 26 mars, à Bruxelles, un rapport d'évaluation des perspectives constitutionnelles, qui prépare le terrain à un dénouement favorable sous la présidence néerlandaise (...ou, divine surprise, avant même le 1^{er} juillet ?)

Il a convié les 25 chefs d'Etat et de gouvernement à célébrer à Dublin la journée historique du 1^{er} mai (où l'élargissement de l'Europe mettra fin aux frontières de Yalta), et entend poursuivre les négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie et consolider les relations avec les nouveaux voisins de l'Union.

Il entend également poursuivre les pourparlers sur les nouvelles perspectives financières de l'Union après 2006, et donner un nouvel élan à l'économie de l'Union.

PREPARATION DES ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

Ces élections auront lieu le 13 juin prochain. Les citoyen(ne)s des 10 nouveaux Etats membres y

prendront part pour la première fois. Espérons que les appareils des partis seront sensibles aux appels qui leur sont adressés pour proposer au suffrage des électeurs un nombre équilibré d'hommes et de femmes. Dans plusieurs de nos pays, la préparation de ces élections se trouve quelque peu compliquée, sinon biaisée, par le fait qu'elles vont intervenir peu après des élections législatives (notamment en Grèce et en Espagne) ou régionales et départementales (en France).

Il leur faut souhaiter que les appareils des partis se gardent d'y voir une session de repêchage pour les "recalés" des élections nationales, spécialement s'il est essentiel pour ceux-ci de bénéficier de l'immunité parlementaire, quelques opérations de ce type, même exceptionnelles, ne se prêtant que trop à être montées en épingle par les eurosceptiques pour ternir l'image du PE.

Le plafonnement du nombre de sièges à 732 conduit, malgré la redistribution provisoire des sièges prévus pour la Bulgarie et la Roumanie, à la réduction du nombre de parlementaires élus dans la plupart des pays :

- de 87 à 78 pour la France et l'Italie (et le Royaume-Uni)
- de 64 à 54 pour l'Espagne
- de 25 à 24 pour la Grèce et le Portugal

Rappelons toutefois que l'Allemagne gardera, compte tenu de sa population, les 99 sièges dont elle dispose actuellement.

CREATION PAR LES VERTS D'UN PREMIER PARTI EUROPEEN

Après 3 journées de Congrès à Rome, en présence de plus d'un millier de militants, les dirigeants des écologistes d'Europe ont acté la **création d'un parti Vert européen**, sous la bannière duquel ils se présenteront **unis aux élections européennes des 12 et 13 juin 2004.**

Les signataires appartiennent à 29 pays, dont six pays non membres de l'UE à 25 (Suisse, Russie, Georgie, Ukraine, et deux pays candidats, la Roumanie et la Bulgarie).

Le parti Vert polonais, qui n'a que cinq mois d'existence, a reçu le statut d'observateur au sein du nouveau parti.

Rappelons que les Verts -qui sont probablement la formation politique la plus soucieuse du respect de la parité dans ses instances-, sont représentés dans un seul des gouvernements des 15 (Joschka Fischer, Ministre des affaires étrangères en Allemagne) et un seul des gouvernements des 10 entrants (Indulis Emsis, Premier ministre en Lettonie).

Les Verts, qui ont actuellement 36 élus au Parlement européen où ils siègent avec les élus régionalistes au sein d'une Alliance Verts/Alliance Libre Européenne (44 sièges), craignent que l'élargissement de l'Union européenne ne joue contre eux, en raison de leur faible audience dans la plupart des nouveaux membres. Ils veulent faire de leur unité un argument de campagne, avec un seul et même slogan, dans l'espoir de réunir un groupe de 45 à 50 élus dans le prochain parlement.

LA COMMISSION EUROPEENNE PASSERA DE 15 A 25 MEMBRES APRES UNE PHASE INTERMEDIAIRE (A 30 MEMBRES) DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2004

Le mandat de l'actuelle commission devait normalement prendre fin au 31 décembre 2004. Son Président Romano Prodi a proposé d'anticiper la fin du mandat au 31 octobre, et de faire des 10 nouveaux commissaires élus par les pays entrant au 1^{er} mai des "commissaires sans portefeuille", mais avec voix délibérative au sein du collège, du 1^{er} mai au 31 octobre, de manière que le Parlement européen élu en juin puisse procéder à l'audition de tous les futurs membres de la Commission, qui comportera un commissaire par Etat membre (les 5 Etats les plus peuplés ayant renoncé à leur privilège de nommer deux commissaires) et prendra ses fonctions le 1^{er} novembre pour un mandat de 5 ans.

Les 10 nouveaux commissaires sont tous des personnalités de premier plan. Parmi eux, on compte 3 femmes : Danuta Hübner (Pologne), actuellement Ministre des affaires européennes chargée de l'intégration ; **Sandra Kalniete** (Lettonie), actuellement Ministre des affaires étrangères ; **Dalia Grybauskaitė** (Lituanie), actuellement Ministre des finances.

Le Président de la nouvelle commission sera vraisemblablement désigné lors du Conseil de fin de la Présidence néerlandaise (les 17 et 18 juin à Bruxelles), lorsque sera connue la composition du nouveau Parlement.

Souhaitons que parmi les 15 commissaires choisis à raison de un par pays par chacun des anciens Etats membres, pour entrer en fonction au 1^{er} novembre, le rapport hommes/femmes sera équilibré.

SOUS ESTIMATION DES RISQUES POUR LES FEMMES AU TRAVAIL

Un rapport de l'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (janvier 2004) illustre une fois de

plus l'intérêt que présente l'intégration de la problématique d'égalité de genre pour l'analyse de toute politique.

Il montre combien la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles devrait progresser par une meilleure prise en compte (en matière de recherche, de sensibilisation, et de surveillance), de la différenciation des risques pour les hommes et les femmes. Cette différenciation est indispensable pour qu'une meilleure attention soit portée aux risques auxquels les femmes sont les plus exposées. Encore faut-il au départ, là comme ailleurs, inclure systématiquement la dimension de genre dans la collecte des données.

Le Rapport Swiebel, adopté par le Parlement européen le 14 janvier 2004, fait le point le plus récent sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne. Il est disponible sur le site du Parlement européen : www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/libe/20030211/486827fr.pdf

LES INEGALITES ENTRE HOMMES ET FEMMES ENTRAVENT ENCORE LA COMPETITIVITE DE L'UNION

Suite à une demande du Conseil européen au printemps 2003, la Commission européenne a publié le 20 février 2004 un rapport sur les progrès accomplis dans l'intégration de la dimension hommes/femmes dans les domaines clés de la stratégie de Lisbonne, dont un des objectifs principaux consistait à faire de l'Union, d'ici 2010, l'économie fondée sur le savoir, la plus compétitive et la plus dynamique au monde.

Le rapport note qu'une évolution vers une meilleure égalité entre les sexes est manifeste au sein de l'Union mais n'est intervenue que grâce à une série d'initiatives volontaristes au niveau politique, tant national qu'europpéen. Il souligne la nécessité de poursuivre dans cette voie, pour parvenir à l'égalité mais aussi pour exploiter pleinement le potentiel d'activité de la main-d'œuvre européenne.

PARTICIPATION DE L'AFEM AU DIALOGUE CIVIL SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Par Sophie Dimitroulias

Dans le cadre du Dialogue institué entre les organisations européennes de la société civile et les institutions de l'UE, l'AFEM a participé :

> A la Rencontre d'Information et de Dialogue sur la Conférence Intergouvernementale, organisée par le Comité Economique et Social Européen (CESE), le 22 janvier dernier à Bruxelles avec la participation de Jean-Luc DEHAENE, ancien Vice-Président de la Convention et Andrew DUFF, Membre du PE et ancien membre de la Convention. Lors de cette rencontre consacrée à l'analyse de l'échec de la CIG et aux perspectives d'un accord pour doter l'Europe d'une Constitution dans les mois à venir, les dernières positions de l'AFEM dans le cadre de la CIG (voir 3^{ème} et 4^{ème} Appels sur notre site) et celles de EWLA

(Association européenne des Femmes Juristes) ont été rappelées. En réponse à cette intervention Jean-Luc DEHAENE a estimé que la forme de la Charte des Droits fondamentaux telle que intégrée dans le projet de Constitution par la Convention "est défendable" de même que la proposition de la Présidence italienne d'intégrer dans l'article I/2 "l'égalité entre les femmes et les hommes" comme une des caractéristiques de la société européenne. Il a incité les ONG à soutenir le projet de Constitution en évitant de réouvrir le débat sur des points essentiels.

➤ A la réunion du Comité Directeur de la Plateforme des ONG du secteur social, le 16 février dernier, en présence du représentant de la Présidence irlandaise de l'UE Paul Cullen, portant sur l'agenda de la politique sociale et sur la définition des modalités du dialogue civil en vue de l'institution imminente d'un groupe de liaison entre le CESE et les ONG. On notera l'intention de la Présidence de placer la question de l'égalité de genre au cœur du Sommet européen du Printemps sur la base d'un document unique adressé au Sommet par les Ministres de l'Emploi, qui intégrera l'ensemble des dimensions de l'égalité y compris celle de l'emploi et de la protection sociale, de même que l'intention de la Présidence de mener à terme le processus législatif relatif à la Directive genre.

➤ Au niveau national, l'AFEM a participé aux Sixièmes Journées européennes de Lille-Nord-Pas de Calais, portant sur le thème "Quelles valeurs pour l'Union européenne", organisées le 12 février 2004 au Grand Palais par l'IRIS. Lors de cette journée de débat réunissant des représentants des milieux politique, universitaire et associatif, en présence de la Maire de Lille Martine AUBRY, ont été relatées les dernières positions (3^{ème} et 4^{ème} Appels) de l'AFEM dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale. L'AFEM était représentée à ces événements par Sophie Dimitroulias, Responsable de la Coordination pour la France.

ACTUALITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Par Micheline Galabert-Augé

LES DELEGATIONS EXCLUSIVEMENT MASCULINES N'ONT PLUS VOIX AU CHAPITRE A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Afin d'assurer une représentation plus équilibrée des deux sexes dans ses délégations ainsi que dans l'ensemble de ses organes, l'Assemblée parlementaire avait décidé, par la résolution 1348 du 30 septembre dernier, de modifier le règlement de l'Assemblée qui stipule désormais, en son article 6.2 que "les délégations nationales doivent comprendre un pourcentage de membres du sexe sous-représenté au moins égal à celui que comptent actuellement leurs parlements et, en tout état de cause, un représentant de chaque sexe". A l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions (janvier 2004), 4 délégations (Arménie, Saint-Marin, Slovaquie et Ukraine) précédemment exclusivement masculines ont inclus

au moins une femme en leur sein. Mais les délégations parlementaires irlandaises (4 députés et 4 suppléants) et maltaises (3 députés et 3 suppléants) ne comportaient toujours aucune femme.

L'Assemblée parlementaire a décidé de suspendre leur droit de vote à l'Assemblée et dans ses organes, jusqu'à ce que la composition de ces délégations soit conforme à l'article 6.2 du règlement.

ACTUALITES DES PAYS DE L'AFEM

ESPAGNE

VARIA

Par Marta Ortiz

❖ **L'Imam de Fuengirola (Voir Gazette n°25 page 4) a été condamné à 15 mois de prison, pour incitation à la violence envers les femmes dans un livre.** C'est la première fois en Europe que ce type de peine est appliqué dans un cas d'incitation à la violence pour des raisons de sexe. Dans la sentence, le juge met en avant que le livre, "La Femme dans l'Islam", enfreint les droits constitutionnels. Il lui reproche aussi d'avoir émis, dans son travail d'interprétation de la religion islamique, des opinions "qui frôlent l'intolérable du point de vue pénal bien qu'elles n'atteignent pas l'incitation à la discrimination". Le juge se réfère aux affirmations de l'Imam, relatives au fait que la femme doive se vêtir avec pudeur et se comporter avec honnêteté, n'oubliant pas que l'autorité suprême réside dans le foyer.

Pour l'avocate Maria José Varela, qui a représenté les ONG féminines espagnoles, dont la CELEM, la sentence est historique, puisque **c'est la première fois qu'est appliquée** la disposition contenue dans **l'article 510 du Code Pénal** sur la discrimination à raison de sexe.

Les musulmanes espagnoles applaudissent majoritairement la condamnation de l'Imam car elles considèrent que ce n'est pas une sentence contre la communauté musulmane mais contre une forme d'interprétation de l'Islam, qu'elles ne partagent pas. Les ONG féminines se félicitent également du jugement, mais elles ne souhaitent pas que l'Imam aille en prison, pour ne pas en faire un martyr.

❖ **Les évêques espagnols considèrent que la violence domestique est le "fruit amer" de la révolution sexuelle** puisqu'elle a conduit à la séparation de la sexualité du mariage, de la procréation et de l'amour". La Conférence Episcopale, organe de gouvernement des évêques, a approuvé un document donnant des grandes directives sur la pastorale familiale, dans lequel il est proposé d'enseigner dans les écoles sa doctrine sur la sexualité, le mariage et la famille. Pour eux, "la source principale des problèmes humains" provient de la situation dans laquelle vivent les ménages et la famille. Ils s'en prennent également aux médias, qui sont les porte-voix des lobbies homosexuels.

Suite à ces affirmations, **une cascade de manifestations a eu lieu**, tant des membres du

Gouvernement que de l'opposition. L'Observatoire contre la Violence Domestique et de Genre du Conseil du Pouvoir Judiciaire a marqué son désaccord envers le document, considérant que les demandes de protection des victimes sont plus nombreuses parmi les femmes qui sont ou ont été mariées. Pour sa Présidente, Montserrat Comas, "les affirmations des évêques se basent sur la morale bourgeoise traditionnelle, dans laquelle la femme n'a jamais eu des droits de façon pleinement égale" et conclut en disant que, "**la violence domestique existait déjà avant la révolution sexuelle**".

❖ **Les victimes de violence de genre ont augmenté** d'environ 34% en 2003. Selon des données de l'Institut de la Femme, presque 70 femmes ont été tuées par leur conjoint. Les chiffres, qui diffèrent de ceux des ONG qui travaillent avec les femmes victimes de violence et maltraitance, s'élèvent à 96 femmes décédées l'année dernière. Les dénonciations pour maltraitance ont également augmenté par rapport à l'année précédente. **Plus de 50 000 plaintes ont été enregistrées**, ce qui représente une augmentation de 16%. Pour la Directrice de l'Institut de la Femme, Miriam Tey, "**cette augmentation des plaintes met en avant les femmes qui n'ont plus peur et cherchent une issue**", c'est pourquoi, "**il est nécessaire que les institutions, la société et la famille leur prêtent un soutien**".

Des porte-parole d'ONG féminines et de partis d'opposition ont déclaré qu'il était plus nécessaire que jamais que **le Parlement adopte une Loi intégrale sur la violence de genre**. Micaela Navarro, responsable de l'Egalité du parti socialiste demande un "pacte d'Etat" pour garantir que, **quel que soit le gouvernement au pouvoir**, cette loi soit votée. Pour la Ministre de la Santé, Ana Pastor, la violence de genre "est un problème important de santé publique, auquel, nous, les professionnels de santé et les autorités sanitaires, ne pouvons rester étrangers".

Le jeudi 6 février, le jour même de la publication de ces données, cinq cas de violence domestique, dont deux mortels, ont eu lieu sur l'ensemble du territoire. Les manifestations, réclamant des mesures rapides et efficaces pour enrayer ce fléau social, n'ont pas cessé tout au long de la journée.

Une autre forme de terrorisme est en train de frapper les femmes. Il s'agit du terrorisme machiste. Il ne distingue ni l'âge, ni la condition sociale. Il s'acharne seulement sur le fait d'être une femme, et s'accroît lorsque la femme décide de mettre fin à la violence et de quitter son conjoint.

LE NOUVEAU PARLEMENT DE CATALOGNE SE FEMINISE. UN GOUVERNEMENT NATIONALISTE DE GAUCHE EST DESIGNÉ

Par Alicia Oliver

Les résultats des **élections** des autonomies espagnoles réalisées le **16 novembre dernier** en Catalogne ont rendu possible, **pour la première fois depuis la transition démocratique**, que la Catalogne ait un **gouvernement nationaliste de gauche** présidé par le socialiste Pasqual Maragall.

Ce gouvernement nationaliste de gauche a gagné grâce au pacte tripartite entre le parti socialiste de Catalogne (PSC), la gauche républicaine de Catalogne

(ERC) et Initiative pour la Catalogne-les verts (ICV). L'union des trois partis donne une large majorité pour gouverner en Catalogne, puisqu'ils occupent 74 sièges sur un total de 135.

Le gouvernement tripartite présidé par Pasqual Maragall est **formé par 17 "conseillers"** de celui-ci, **dont 4 seulement sont des femmes. Caterina Mieras, Montserrat Tura, Marina Geli et Anna Simó**, les trois premières appartenant au PSC et la dernière au ERC, sont les nouvelles responsables de la Culture, de l'Intérieur, de la Santé et de la Sécurité sociale, du Bien-être et de la Famille. **Les femmes représentent ainsi 26% de l'exécutif catalan, chiffre encore éloigné de la parité revendiquée.**

Par rapport aux élections précédentes (1999), la féminisation du Parlement catalan est globalement en progrès, en proportion, il est vrai, contrastée selon les groupes :

Taux de féminisation du Parlement de Catalogne

	Total Députés		Nombre de Députées		Taux de féminisation par Groupe parlementaire	
	1999	2003	1999	2003	1999	2003
CIU	56	46	8	9	14%	19%
PSC	50	42	16	16	32%	38%
PP	12	15	5	6	41%	40%
ERC	12	23	1	8	8%	34%
IC(1)	5	9	2	4	40%	44%
Total	135	135	32	43	23%	31%

(1) En 2003, IC a fait liste commune avec les Verts.

FRANCE

Par Micheline Galabert-Augé

IN MEMORIAM... NICOLE DROMARD

Après une lutte courageuse contre la maladie, Nicole DROMARD nous a quitté(e)s le 1er janvier 2004. Elle avait été Présidente de l'Union Féminine Civique et Sociale de 1990 à 1995. Militante européenne et féministe, elle avait contribué à la création du Lobby Européen des Femmes en 1990, et sur le plan national, participé à la Coordination française pour le lobby européen des femmes. Elle avait également pris une part décisive aux initiatives pour la parité, notamment comme cofondatrice d'"Elles Aussi". Nous conservons précieusement son souvenir.

LE CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE RENOUVELE AU MASCULIN

Ce conseil, créé en 1997 par le Premier Ministre de l'époque, afin d'affirmer la réflexion économique du gouvernement, a été récemment renouvelé. Parmi les 29 noms publiés au JO du 17 janvier ne figure plus **aucune femme**.

L'INDICATEUR DE FECONDITE SE MAINTIENT A UN NIVEAU ELEVE. PRES D'UN ENFANT SUR 2 NAIT DESORMAIS HORS MARIAGE

Le nombre des femmes de 20 à 40 ans (qui mettent au monde 96% des bébés) diminue avec l'arrivée de

générations nées après le baby-boom. Mais l'indice conjoncturel de fécondité reste un des plus élevés de l'Union européenne : il dépasse, en 2003, 1,92 enfants par femme (contre 1,68 en 1994), grâce notamment aux femmes de plus de 30 ans.

L'âge **moyen** à la maternité continue en effet de s'élever ; il atteint désormais 25,5 ans.

La proportion des enfants nés hors mariage s'accroît de plus en plus vite. Elle s'élève désormais à 45,2%.

La surmortalité liée à la canicule de l'été 2003 a réduit le rythme de progression habituel de l'espérance de vie masculine (passée de 75,7 à 75,8 ans) et entraîné une **légère réduction de l'espérance de vie féminine (de 83 à 82,9 ans)**.

FEMMES A DES POSTES DE RESPONSABILITE

❖ **Nicole Guedj**, avocate, secrétaire nationale de l'UMP chargée des Droits de l'Homme, également administratrice du Consistoire Israélite Central de France, a été nommée **Secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice**, en remplacement de Pierre Bédier.

❖ **Arlette Chabot** est nommée **Directrice générale adjointe chargée de l'information**, sur la chaîne TV France 2, le 24 février 2004.

❖ **Maria Stenström** est nommée **Directrice de Volvo France**. Pour la première fois en France, une femme est appelée à diriger une marque automobile. Ce n'est certainement pas une coïncidence si c'est grâce à une marque **suédoise** qu'une telle première apparaît dans le milieu passablement machiste de l'automobile en France, même s'il est vrai que, dans les pays scandinaves, les femmes sont encore très loin d'avoir obtenu dans le secteur économique les progrès réalisés dans le domaine politique.

❖ **Anita Bersellini**, physicienne, a été élue **Présidente de l'Université Paris-Sud XI** (Orsay), le 19 janvier 2004. Elle y succède à Xavier Chapiusat.

GRECE

Par Chryssanthi Laiou-Antoniou

❖ Le Secrétariat général pour l'Egalité de genre du Ministère grec de l'Intérieur, de la fonction publique et de la décentralisation, la Délégation de la Commission européenne en Grèce et le Parlement européen ont organisé le 30 janvier dernier à **Athènes une table ronde sur le thème : "Plus de Femmes aux Elections Européennes 2004"**. Ont participé à ce débat des membres du Parlement grec, des membres du Parlement européen ainsi que des représentants des sections de femmes de partis politiques. La déclaration suivante a été adressée aux leaders de partis politiques.

Motion

A l'occasion de la réunion de ce jour, tenue par nous, les représentants : du Secrétariat Général à l'Egalité-Ministère de l'Intérieur, de la fonction publique et de la décentralisation ; de la Commission européenne ; du Parlement européen, et le Comité permanent pour l'Egalité des droits du Parlement grec avec les mass-

media, sur la base des résolutions du Parlement européen et de l'initiative soutenue par la Commission européenne relative à la participation égale des hommes et des femmes aux élections européennes du 13 juin 2004, nous vous invitons à inclure un nombre égal d'hommes et de femmes sur les bulletins que vous allez préparer parce que : les Femmes au Parlement européen contribueront à changer la "culture politique", en créant une Union européenne plus simple, plus démocratique, plus proche à la fois des citoyens et des citoyennes.

❖ Sous les auspices du Secrétariat général à l'Egalité du Ministère de l'Intérieur, de la fonction publique et de la décentralisation, de la coopération de l'Ambassade de Suède, de l'Institut suédois, et de l'organisation culturelle de la municipalité d'Athènes, une **exposition des œuvres de la célèbre photographe suédoise Ulla Lemberg**, sur le thème "**Cher Enfant**", du 29 janvier au 22 février 2004 au Centre culturel de la Municipalité d'Athènes. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le jeudi 29 janvier, suite au séminaire "Hommes, Enfants et Egalité".

ITALIE

PARTICIPATION AU PROJET "TEMPORA" "Tous les temps en un temps"

Par Annamaria Mojetta

(Réseau Européen des Journalistes Italiennes)

Le 27 février, à Barcelone, au siège de l'UGT (Unió General de Treballadors de Catalunya), un public nombreux a assisté à la présentation de la **première partie du projet transnational** (Espagne, Italie, France) **Equal "Tempora"** qui a pour objectif la recherche de modèles qui peuvent garantir **l'effective égalité des chances entre femmes et hommes**.

Cette partie, qui a eu comme chef de file l'Italie, a été présentée par Grazia Cotti Porro et Renata Giorgetti de Ancorpari de l'Associazione Nazionale Consigliere di Parità (Association nationale des conseillères pour la parité). Le thème, crucial dans le panorama du projet, concerne la **conciliation du temps de travail avec les temps de vie personnelle et familiale**. En vue d'améliorer tant la vie de travail que la vie privée, il faut trouver des points de rencontre parmi les entreprises, les syndicats et les collectivités territoriales pour définir et expérimenter de nouveaux modèles de flexibilité.

Les propositions faites à Barcelone dégagent un plan tout à fait original, qui prévoit de **passer de l'actuelle organisation fondée sur le contrôle du travail, à une organisation par objectifs et résultats négociée, décidée et adoptée d'un commun accord par les entreprises et les institutions représentatives des travailleurs**. Il s'agit d'une conciliation qui permet **d'équilibrer les besoins de productivité des entreprises et la qualité de vie des personnes, femmes et hommes, qui y travaillent**. De toute évidence on ne doit pas envisager une formule fixe et standardisée, mais au contraire **tenir compte :**

- de la **dimension des entreprises** (grandes, moyennes, petites et micros) et de **l'organisation**

du travail (travail en continu, horaires fixes ou horaires variables) ;

- **des diverses situations auxquelles doivent faire face les salarié(e)s** : charges de famille fixes et/ou extraordinaires, présence d'enfants en bas âge, problèmes de santé, parents âgés, ainsi que toutes autres difficultés temporaires, sans oublier le besoin de loisir et de culture. Toutes préoccupations qui ne sont nullement inconciliables pour peu que l'on veuille bien dépasser les stéréotypes et faire preuve d'imagination. L'étude propose différentes solutions de flexibilité qui, sans avoir de répercussion sur les coûts, les niveaux ni la qualité de la productivité, peuvent entraîner des changements positifs dans la vie des personnes. **En Catalogne déjà 30 entreprises sont prêtes à mener l'expérimentation, mais en Italie, où la plupart des solutions ont été conçues, le silence est, jusqu'à présent, total.**

PORTUGAL

Par Maria Alzira Lemos

LE PROCES D'AVEIRO : UN SIGNAL EN FAVEUR D'UNE DECRIMINALISATION DE L'AVORTEMENT ?

Le nom d'Aveiro, petit port situé sur la côte entre Lisbonne et Porto, a été célèbre à l'occasion du Congrès qu'y avait tenu l'opposition démocratique au temps de la dictature. Il retrouve une certaine notoriété dans les médias en raison du procès pour avortement qui vient de s'y dérouler, et où figuraient au banc des accusés 7 femmes, plusieurs membres de leurs familles, ainsi qu'un médecin et sa secrétaire.

Si le Code Pénal portugais criminalise l'avortement, il est très rarement appliqué, bien que des dizaines de milliers d'avortements clandestins aient lieu chaque année, et cela parce que ce "crime" n'est pas perçu comme tel par la majorité de la population et n'est donc pas dénoncé.

Or depuis le retour de la droite au pouvoir, on assiste à une résurgence des poursuites à l'encontre des femmes qui ont eu recours à l'avortement clandestin. Le procès d'Aveiro est le deuxième de l'espèce depuis 2002, et tout donne à penser déjà que d'autres vont surgir, étant donné que des enquêtes policières pour cause d'avortement ont été menées dans trois villes non loin de Lisbonne.

Le premier procès dont ont parlé les journaux s'est déroulé **en 2000, à Maia**, petite ville du nord du Portugal, et concerne 17 femmes et une infirmière.

Après avoir subi plusieurs jours la honte de voir leur vie privée exposée publiquement, les 7 femmes ont été acquittées. En revanche, l'infirmière a été condamnée à 8 ans de prison (sa peine a été aggravée pour avoir volé des médicaments contre la douleur dans l'hôpital où elle travaillait).

L'enquête préalable au **procès d'Aveiro** a été très longue, et s'est déroulée dans des conditions parfois odieuses : plusieurs personnes ont été mises sur écoute téléphonique ; les femmes qui sortaient d'un certain immeuble avec l'air souffrant étaient arrêtées (ainsi que ceux qui les accompagnaient), et soumises

à des examens gynécologiques, sans être informées qu'elles pouvaient le refuser.

Après un procès qui a duré 3 mois, le jugement a été rendu le 17 février dernier. Il a prononcé l'acquittement de l'ensemble des accusés : 7 femmes, 7 membres de leurs familles, ainsi qu'un médecin et sa secrétaire.

Les jugements de Maia et d'Aveiro ont donné lieu à de grandes manifestations devant les tribunaux, et quelques manifestations se sont déroulées dans d'autres villes.

Dernière minute

Le 3 mars 2004, l'Assemblée de la République, où les partis de droite (parti Social-démocrate et Parti Populaire) sont majoritaires, a rejeté :

- les quatre projets de Loi déposés par chacun des partis de gauche (Partis Socialiste, Communiste, Bloc de Gauche et Ecologiste "les Verts") pour dépenaliser l'IVG,
- la pétition populaire qui avait recueilli 121 151 signatures en vue de l'organisation d'un nouveau référendum.

Des manifestations ont eu lieu devant l'Assemblée de la République et l'accès aux galeries destinées au public a donné lieu à des incidents.

La prochaine Gazette rendra compte du sort finalement réservé aux contre-propositions présentées par la majorité (mise en vente obligatoire en pharmacie tant de contraceptifs que de la pilule du lendemain), ainsi que des explications de vote nuancées (non encore disponibles) d'une dizaine de député(e)s de la majorité.



AILLEURS DANS LE VASTE MONDE

Par Micheline Galabert-Augé

LA CANADIENNE LOUISE ARBOUR NOMMEE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS-UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Juge à la Cour Suprême du Canada depuis septembre 1999, Louise Arbour avait précédemment été nommée par le Conseil de sécurité des Nations-Unies procureure générale du Tribunal pénal international de La Haye par l'ex-Yougoslavie (elle a notamment inculpé l'ancien Président yougoslave Slobodan Milosevic) et au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

LA PRESSION INTERNATIONALE VA-T-ELLE METTRE UN TERME A L'IMPUNITÉ DES RESPONSABLES DES DISPARITIONS ET ASSASSINATS DE FEMMES DANS LA REGION DE CIUDAD JUAREZ ?

En plein désert, dans l'Etat de Chihuahua, Ciudad Juarez est entourée de bidonvilles géants où échouent prétendant(e)s à l'immigration, ouvrier(e)s des "maquiladoras", trafiquants de drogue et "industriels" du sexe.

Depuis 10 ans, selon Amnesty International, 400 femmes sont portées disparues, 370 ont été assassinées dans cette zone.

La passivité des autorités de l'Etat, comme celle du gouvernement fédéral, a suscité un mouvement de protestation croissant de nombreuses ONG latino-américaines, portugaises et espagnoles, maintenant relayées par Amnesty International.

Le Ministère de la justice s'est décidé à rouvrir certains dossiers clos avec une célérité surprenante, mais l'opinion publique internationale doit certainement rester vigilante pour obtenir la punition, et surtout la mise hors d'état de nuire de criminels dont les liens avec le puissant cartel de Juarez ne fait guère de doute.

ELECTIONS LEGISLATIVES EN IRAN

Les 46 millions d'électeurs Iraniens étaient appelés aux urnes le 20 février dernier pour élire le nouveau Parlement.

Le Conseil des Gardiens de la révolution ayant cru devoir invalider au préalable 2300 des candidatures reçues, dont celles de 80 députés sortant, et refusé de revenir sur leur position malgré la demande -il est vrai semble-t-il peu pressante- du Guide suprême Ali Khomeini, le principal parti réformiste a appelé à boycotter le scrutin. Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, a pour sa part fait savoir qu'elle ne voterait pas.

La participation au scrutin a dépassé à peine 50%, contre 85% lors des législatives précédentes. A l'issue du 1^{er} tour, les réformateurs, qui comptaient 210 députés sur un total de 290 dans la précédente Assemblée, ne sont plus que 39, alors que les conservateurs comptent déjà 156 élus.

Désormais, l'Iran se trouve sous la coupe d'un **establishment religieux**, concentrant les pouvoirs politiques, militaires et économiques **de particulièrement fâcheux augure pour la situation faite aux femmes.**

EN IRAK, LES MENACES CONTRE LES DROITS DES FEMMES PROVISoireMENT ECARTEES

Les négociateurs du Conseil de gouvernement irakien chargés d'établir la loi fondamentale qui doit régir provisoirement l'Irak sont, après bien des péripéties, parvenus le 1^{er} mars au matin à tomber d'accord sur un texte dont les dispositions contradictoires permettent aux principales tendances (chiites, sunnites, chrétiens, démocrates libéraux et autonomistes Kurdes) de garder espoir, en remettant à l'Assemblée qui sera ultérieurement élue le soin d'établir une Constitution définitive.

La mobilisation des féministes et des démocrates a pu faire échouer l'offensive menée par les partis religieux chiites, qui avaient dans un premier temps convaincu une majorité au Conseil de gouvernement d'abroger les lois protectrices du statut des femmes.

Finalement, la loi fondamentale provisoire garantit les droits des femmes dans la famille comme dans l'héritage et prévoit un quota de 25% de femmes dans les futures instances dirigeantes du pays.

D'autre part, il n'a pas été stipulé, comme cela avait été envisagé, que l'Islam serait religion d'Etat, et la

charia, la seule base du droit. Mais "seulement" que, la législation ne saurait être contraire aux principes islamiques... ce qui revient tout de même à **donner aux religieux le pouvoir de décider ce qui est légal et ce qui ne l'est pas...**

En revanche les libéraux ont obtenu la réciprocité avec une disposition assurant **qu'aucune loi ne pourra être adoptée en contradiction aux principes de la démocratie.**

Bref, tout dépendra du futur rapport de forces lorsque les conditions rendront possible (en principe le 31 janvier 2005) la réunion d'une Assemblée qui aura été élue au suffrage universel et sera chargée de rédiger une Constitution pour le 15 août 2005.

Il reste à souhaiter que, d'ici là, la guerre civile entre communautés rivales, religieuses ou ethniques, n'aura pas embrasé le pays, au grand dam une fois de plus des populations les plus vulnérables, et plus particulièrement les femmes.

UNE FEMME OUVRE LE FORUM ECONOMIQUE DE DJEDDAH AUQUEL DES FEMMES ONT DIRECTEMENT PARTICIPE, AU GRAND SCANDALE DU MUFTI

La presse saoudienne réformiste a salué comme "historique" le fait qu'une femme (Loubna Olayan, Directrice générale d'Olayan Financing, un groupe de 40 compagnies) ait prononcé le discours d'ouverture du Forum économique de Djeddah, en prenant place sur la même estrade que les hommes, le 17 janvier dernier.

Les femmes ont pu participer au forum à égalité avec les hommes (alors que jusqu'ici elles ne pouvaient intervenir que par écran de télé interposé), et le choix de porter ou non le voile a été laissé à chacune. La plupart ont participé tête nue, et des échanges spontanés ont eu lieu entre participants des deux sexes.

Le Cheikh Abdel Aziz Al-Cheikh, Président du Conseil des grands oulémas d'Arabie, a marqué sa réprobation que des femmes d'affaires ou exerçant des professions libérales participent au Forum économique, et dénoncé pareilles infractions à la règle de ségrégation des sexes...

Au lendemain du communiqué du grand mufti, le Prince régnant Abdallah a déclaré que **"la voie de la réforme sera poursuivie, mais pas à pas"**.

"Pas à pas", on ne saurait mieux dire... puisqu'il n'est toujours pas envisagé d'autoriser les femmes à conduire une voiture en Arabie Saoudite !

Nous remercions chaleureusement toutes celles qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette

AFEM

Siège Social - 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris
Direction de publication : Ana COUCELLO
Conception : Micheline GALABERT
Secrétariat de rédaction : Frédérique BESNIER



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité